



Département de la Nièvre
Communauté de Communes
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **26 septembre 2024**,

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-six** du mois de septembre à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 20 septembre 2024 par M. le Président, s'est assemblé à la salle polyvalente de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - M. Yves RAVET- Mme Danielle ROY - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD - Mme Corinne COLONEL - Mme Martine LEROY - Mme Stéphanie OUVRY – M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Nathalie LIEBARD - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : Mme Véronique ITTAH - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJILILAT - Mme Mauricette JOSEPH - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Benjamin MASI - M. Jean-Jacques BERTIN - Mme Nadège COQUILLAT- M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN

Membres ayant donné pouvoir : M. Daniel GILLONNIER à M. Gilbert LIENHARD
Mme Annie MILLIARD à Mme Martine LEROY
Mme Béatrice BOULOGNE à Mme Corinne COLONEL
M. Michel RENAUD à Mme Pauline PABIOT
Mme Françoise CROTTET-FIGEAT à M. Pascal KNOPP
M. Denis HOUCROT à Mme Geneviève PARIS
M. Patrick RAPEAU à M. Yves RAVET

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme Geneviève PARIS** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Demandes de subventions pour les travaux de mises en défens auprès du FEADER et de la région Bourgogne-Franche-Comté

L'un des enjeux majeurs identifié dans le cadre du Contrat Territorial est la nécessité de restaurer l'état morphologique des milieux aquatiques. La morphologie des cours d'eau du territoire présente une forte dégradation en raison des anciens travaux hydrauliques qui ont été réalisés, d'une part, et les pratiques agricoles liées au bétail, d'autre part.

En effet, l'activité agricole est très présente sur le périmètre du Contrat Territorial. La céréaliculture représente 40 % de la Surface Agricole Utile (SAU) et la polyculture élevage 46%. Les prairies pâturées se trouvent principalement dans les vallées et bordent les rivières. Au droit de ces zones, plusieurs problèmes se posent :

- Le piétinement répété cause une dégradation de la berge et d'une partie du lit mineur ainsi que la mise en suspension des sédiments fins provoquant des problèmes de colmatage du fond du lit.
- Le contact du bétail avec le milieu ainsi que les déjections dans le cours d'eau peuvent induire une dégradation de la qualité de l'eau et présenter un risque sanitaire pour les bêtes.

Les impacts du piétinement du bétail sur les cours d'eau peuvent être fortement diminués par l'installation d'une clôture en bordure de cours d'eau de manière à éviter la divagation du bétail dans le milieu, tout en aménageant des points d'abreuvement et de franchissement de cours d'eau afin de maintenir l'activité pastorale qui s'exerce sur la parcelle.

Le plan de financement de 2024 se décompose en deux et serait le suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Installation de clôture et aménagements agricoles	59 000,00 €	FEADER (64% du HT)	37 760,00 €
		Région Bourgogne Franche Comté (16% du HT)	9 440,00 €
		Collectivités (20% en HT)	11 800,00 €
TOTAL (HT)	59 000,00 €	TOTAL (HT)	59 000,00 €
TVA (20%)	11 800,00 €	TVA (20%) supportée par les collectivités	11 800,00 €
TOTAL (TTC)	70 800,00 €	TOTAL (TTC)	70 800,00 €

Dépenses HT		Recettes	
Restauration de berge (morphologie, ripisylve...)	12 000,00 €	Région Bourgogne-Franche-Comté (80% du HT)	9 600,00 €
		Collectivités (20%)	2 400,00 €
TOTAL (HT)	12 000,00 €	TOTAL (HT)	12 000,00 €
TVA (20%)	2 400,00 €	TVA (20%) supportée par les collectivités	2 400,00 €
TOTAL (TTC)	14 400,00 €	TOTAL (TTC)	14 400,00 €

SOIT: TOTAL TTC	85 200,00 €	Financeurs :	
		FEADER	37 760,00 €
		Region Bourgogne Franche Comté	19 040,00 €
		Collectivités	28 400,00 €

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **RAPPORTE** la précédente délibération n°2024/11-04/08 du 11 avril 2024
- **SOLLICITE** une demande de subvention auprès du FEADER
- **SOLLICITE** une demande de subvention auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté
- **AUTORISE** le Président ou son Représentant à signer les pièces administratives afférentes

Nombre de conseillers : 54
Présents : 34
Pouvoirs : 7
Votants : 41
Pour : 41
Abstention : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président



Mme Geneviève PARIS, secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Geneviève Paris', written in a cursive style.

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le 03/10/2024

ID : 058-200067916-20240926-2024_26_09_08-DE

